

Rapport d'Activité

saison 24/25

Assemblée Générale

du 29 mars 2025



Rapport d'activité

1- Les instances : le Conseil d'administration, le Bureau, et les réunions institutionnelles

Le président fait le point sur l'activité des instances :

- 9 réunions du Conseil d'Administration cette année
- Entre 2 et 3 réunions de Bureau par mois.

Ce travail de fond est essentiel pour assurer une gestion rigoureuse et dynamique de nos actions !

Nous allons donc vous présenter les rapports d'activité qui témoignent de l'engagement de la fédération et de ses membres.

Comme l'an dernier, les comptes rendus sont proposés sous forme de vidéo.

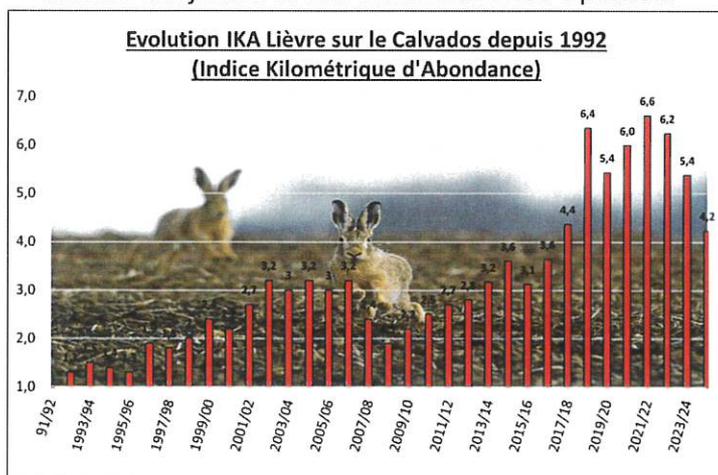
2- Commission Petit Gibier – Responsable Geoffroy de Lesquen

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

L'année 2024/2025 est encore une année contrastée pour le petit gibier dans notre département. Une météo capricieuse a une fois de plus perturbé la période de reproduction, et avec la gale sarcoptique qui diminue en intensité, le renard fait un retour marqué sur nos territoires... ce qui impacte nécessairement nos populations de gibier.

Mais nous ne baissons pas les bras ! Bien au contraire, nous sommes plus motivés que jamais à poursuivre nos efforts.

OUI, le petit gibier est une priorité pour nous ! Mieux encore, il est stratégique, surtout si nous voulons susciter l'intérêt des jeunes et leur transmettre notre passion.



Nous reviendrons en détail sur nos actions, mais avant cela, voici quelques éléments concrets :

Le lièvre

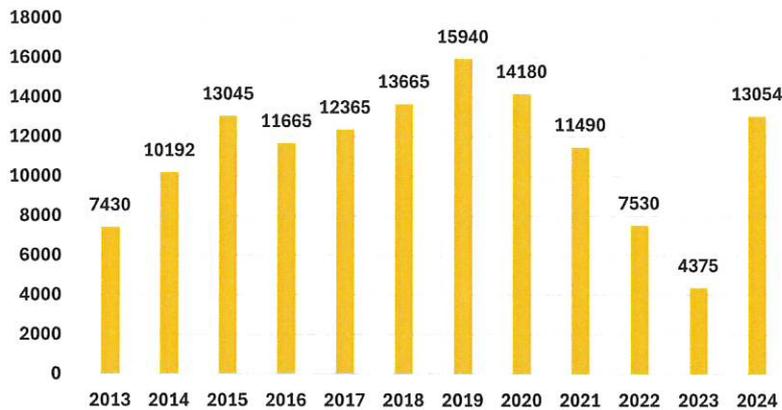
Après un épisode d'EBHS très sévère en 2020, nos populations de lièvres ont réussi à se reconstituer, malgré une mortalité significative des adultes jusqu'en 2023. Ajoutez à cela une forte augmentation des renards... et le constat est clair : en 2024, on observe une légère baisse du lièvre sur tout le département.

Le faisán

La nouvelle politique de repeuplement lancée l'an dernier porte ses fruits ! Le nombre d'oiseaux

réintroduits a augmenté de manière spectaculaire.

Nbre de faisans réintroduits par saison



Et face à ce succès, nous avons décidé de poursuivre cette politique de subvention à 100%.

- Pour en bénéficier, il y a quelques conditions :
- Être adhérent à notre **Contrat Multi-Service (CMS)**.
- Accompagner la réintroduction en construisant un parc de pré-lâcher.
- Respecter **strictement** le non-tir de la poule.



En échange, votre territoire devra s'engager sur trois ans à :

- ✓ Réguler les prédateurs,
- ✓ Agrainer le territoire,
- ✓ Réaliser des aménagements.

Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, subvention partielle est possible. Par exemple :

Un territoire qui régule les prédateurs mais n'agrainera pas et n'aménagera pas recevra **de subvention**.

◆ Un territoire qui agrainera et aménagera recevra **50% également**.

Notre objectif est simple : permettre au grand nombre de participer à l'opération ! Si vous êtes intéressés, contactez votre technicien de secteur.

Et bonne nouvelle ! À la demande de certaines sociétés de chasse communales sur des territoires de plus de 500 hectares, nous envisageons de **déplafonner le nombre d'oiseaux réintroduits**. Cette possibilité sera étudiée **au cas par cas**, en fonction de nos contraintes financières.



une



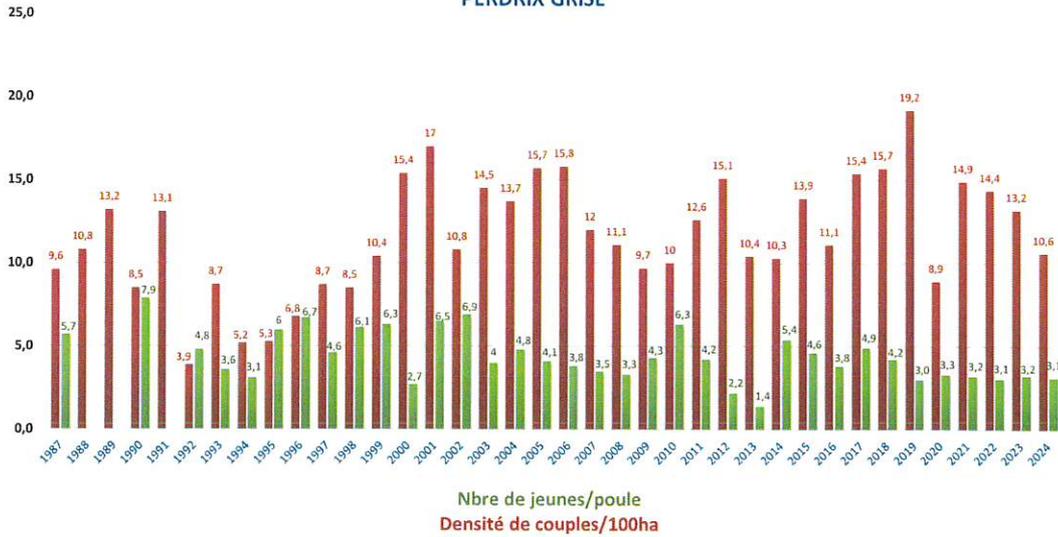
50%

plus

La perdrix

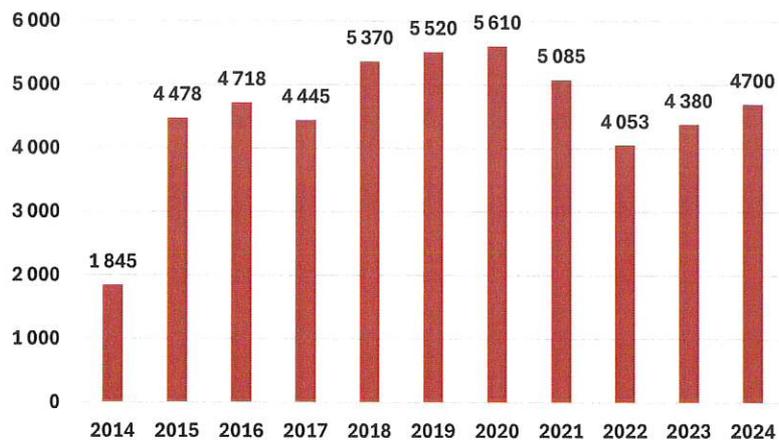
Gibier emblématique de la plaine, la perdrix grise continue de subir la tendance nationale à la baisse. Malgré tout, certains territoires obtiennent **de très bons résultats**, même si les efforts fournis ne sont pas toujours récompensés.

Evolution du nombre de couple reproducteur et de la réussite de la reproduction pour la PERDRIX GRISE



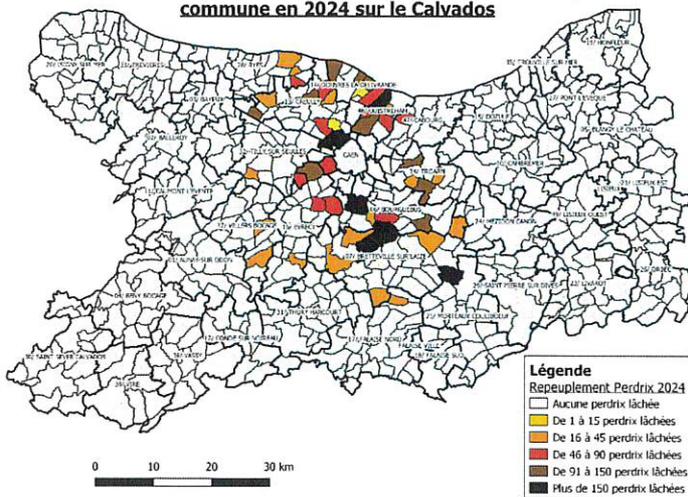
Depuis 2014, nous avons une grande opération de réintroduction sur **22 000 hectares** au nord de Caen. nombre d'oiseaux réintroduits reste stable et progresse légèrement : **4 oiseaux** en 2023.

Nbre de perdrix grises réintroduites



lancé
Le
380

Carte sur le repeuplement Perdrix Grise subventionné par commune en 2024 sur le Calvados



Cette année encore, nous **continuons d'aider les territoires volontaires**. Ces politiques de réintroduction faisant et perdrix sont uniques en France et portent leurs fruits. Cependant, certains d'entre vous nous ont fait part de difficultés à maintenir des faisans sur leur territoire. Souvent, c'est un **problème de biotope** : ces zones de plaine sont tout simplement **mieux adaptées à la perdrix**. Nous avons donc décidé de lancer un **nouveau plan de réintroduction pour la perdrix**, avec une subvention à 100% des oiseaux ! Le principe est **identique à celui du faisan**, mais avec une **obligation d'aménagements**.

Cette opération sera testée cette année sur un nombre limité de territoires. **Vous êtes intéressés ? Contactez vite votre technicien !**

Le lapin de garenne

Nous avons aussi un projet ambitieux pour le lapin de garenne !

L'idée ? Développer cette espèce sur **des territoires adaptés**, sans risque de dégâts.

Nous allons ainsi lancer un plan de repeuplement sur **8 à 10 territoires volontaires**.

Des lapins vaccinés seront réintroduits dans une garenne artificielle principale.

Les aménagements : un levier essentiel !

Le maintien du petit gibier passe **forcément** par des aménagements adaptés.

D'ailleurs, nous avons instauré une **obligation d'aménagement** pour bénéficier des subventions perdrix et faisans.

Cette année encore, nous soutenons financièrement :

- Les bandes de rupture
- Les cultures à gibier
- Les plantations de haies
- Les seaux d'agraine,
- Les barres d'effarouchement.

Notre objectif : faire du petit gibier un enjeu stratégique !

Nous en sommes convaincus : le petit gibier est **une clé essentielle** pour attirer de **nouveaux chasseurs et chasseresses**.

 **Près de 200 000 €** sont investis cette année pour retrouver une population de **faisans sauvages** sur tout notre territoire et intensifier la réintroduction de **perdrix**.

Alors, retrouvons nos manches et... **bonne reproduction à toutes et tous !**

3- Commission Gibier d'eau - Responsable Charles Odend'hal

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

La Réserve Jean-Claude Diverres à Saint-Samson est un lieu emblématique géré par la Fédération des chasseurs du Calvados depuis plus de 40 ans. Elle accueille le public, y compris les groupes scolaires, de novembre à début avril. Cette année, 600 visiteurs ont été accueillis lors des 14 permanences animées par des bénévoles et des associations.

Initiatives et Activités

- **Éducation Environnementale** : La Fédération invite les élèves des écoles primaires à découvrir la réserve sur le thème des zones humides et des oiseaux migrateurs. Près de 380 élèves de 12 classes différentes ont participé cette année.
- **Aménagements** : Grâce au financement de l'OFB, de nouveaux aménagements et supports ont été installés sur le site.



Grippe Aviaire

En octobre 2024, un épisode d'influenza aviaire a touché la France, avec un niveau de risque évoluant de "modéré" à "élevé" en novembre.

Cette situation a entraîné une restriction du transport à 30 appelants pour les détenteurs de la catégorie 1. Pour les détenteurs des catégories 2 et 3, l'utilisation des appelants déjà présents sur le site de chasse restait autorisée.

En janvier 2025, un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été identifié à Équemauville, entraînant une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km autour du foyer. Dans cette zone de protection, la chasse au gibier d'eau et au gibier à plumes dans les zones humides était interdite, tout comme le transport et l'utilisation des appelants.

Gestion des Niveaux d'Eau

À ce jour, 27 gabions identifiés par la DDTM, ayant une surface de mare supérieure à 3 hectares, sont soumis à l'interdiction de pompage entre le 15 juin et le 30 septembre, conformément à l'arrêté sur le pompage du 9 juin 2021 émis par le ministère de la Transition écologique, sauf dérogation.

Dans ce cadre, la DDTM a adressé un questionnaire aux propriétaires concernés. Il convient de noter que les 27 gabions ont bénéficié d'une dérogation pour la mise en eau durant cette période.

La gestion proactive des niveaux d'eau dans les marais est essentielle pour préserver la biodiversité. La Fédération a mis en place un calendrier de pompage, des concertations avec les ASA, et un cahier de bonnes pratiques pour maintenir des niveaux d'eau élevés durant l'été.

Gabion Pédagogique



Cette initiative connaît un grand succès, avec 60% des inscriptions faites via la plateforme Cocagne. Malgré des conditions de migration imprévisibles et des inondations significatives, 70% des nuits ont été réservées, et certains participants ont même choisi de s'inscrire au permis de chasser après cette expérience enrichissante.

Retour des carnets de hutte

Sur la saison 2023/2024 : on répertorie 570 gabions détenteurs d'un numéro.

Sur les 450 carnets de gabion distribués, 434 nous ont été retournés pour 64 gabions non chassés et 370 gabions chassés.

Commission Européenne

Le groupe de travail NADEG, composé de la Commission européenne, de consortiums scientifiques, d'États membres (ministères de la chasse et de la conservation) et de parties prenantes telles que FACE, BirdLife, Wetlands et l'UICN, se penche sur le classement des espèces en fonction de leur vulnérabilité à la chasse. La FNC et les fédérations départementales ont pour mission de fournir des arguments scientifiques et de rassembler des données pour les États membres et le FACE, afin d'évaluer la durabilité des prélèvements.



vulnérabilité
mission de
pour les États

Suivi et Recherche

L'ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique) poursuit son suivi de la faune, une initiative lancée il y a dix ans.

Ces travaux stratégiques pour la pérennité de la chasse au gibier d'eau continuent avec une nouvelle convention et une nouvelle organisation. La FNC (Fédération National de Chasse) est directement impliquée.

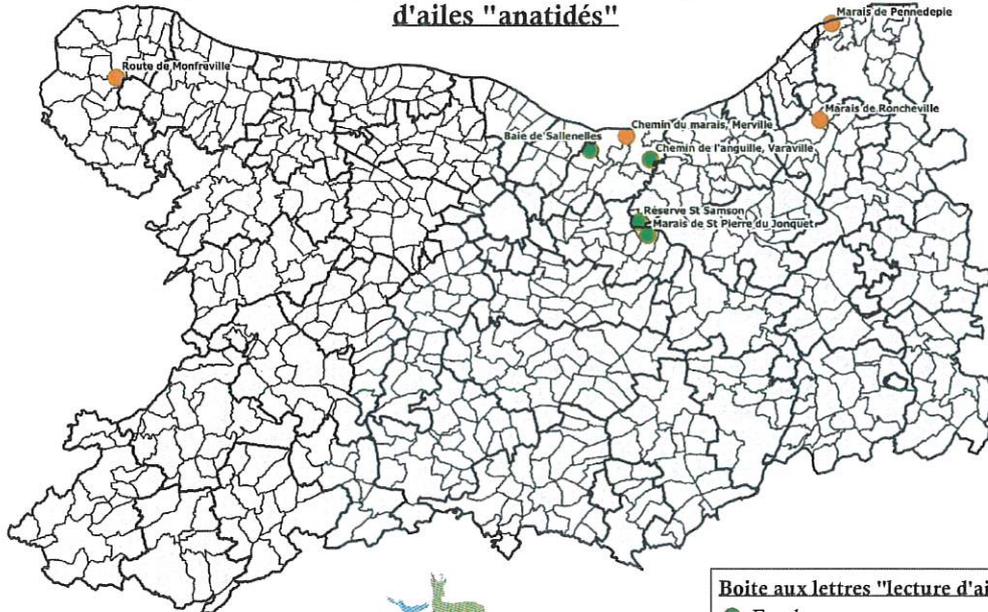
Les comptages hebdomadaires réalisés sur la réserve Jean-Claude Diverres sont transmis à l'institut pour alimenter leur base de données. De plus, des comptages sont réalisés le 15 de chaque mois, entre octobre et mars sur cinq sites différents : le lac de Pont-l'Évêque, l'étang du Breuil, l'étang de Bieville-Quetieville, le lac du Gast et le lac de la Dathée.

Une réunion annuelle de lecture d'ailes est également organisée, et cette année, 200 ailes ont été collectées et analysées dans le département. Ce programme s'inscrit dans un partenariat entre la FNC, l'ISNEA et l'ANCGE, visant à étudier la dynamique des populations.

Pour faciliter la collecte des ailes, la Fédération installera 8 boîtes aux lettres dans différents marais du département, dont 4 sont déjà opérationnelles depuis le début de l'année.

La Fédération est attentive aux suggestions des gabionneurs pour placer ces boîtes aux lettres à des emplacements stratégiques, afin de faciliter la collecte des ailes dans tout le département.

Projet : Mise en place de boîtes aux lettres pour la collecte d'ailes "anatisés"



Boîte aux lettres "lecture d'ailes"

- En place
- Projet



Porté par la FNC le projet « Autowing » permet la reconnaissance automatique de l'âge et du sexe d'un oiseau, via une simple photo, grâce à l'intelligence artificielle (IA). Pour le canard siffleur, le canard souchet, le canard pilet et le canard chipeau, la fonctionnalité est d'ores et déjà intégrée à l'application ChassAdapt. Après avoir pris la photo, le chasseur reçoit le résultat en quelques heures seulement alerté par une notification sur son smartphone.

Cette étude permettra d'améliorer nos connaissances sur l'état des populations des espèces chassables en complément de l'étude « récolte d'aile ».

En juillet 2021, la FNC a lancé un projet ambitieux visant à suivre l'avifaune migratrice à l'aide de radars « ornithologiques ». Actuellement, sept radars, acquis par les Fédérations des Chasseurs et leurs partenaires, sont opérationnels, et huit nouveaux radars seront installés pour assurer une couverture complète du territoire national. Pour améliorer la précision taxonomique dans la classification des oiseaux détectés, l'un des radars a été équipé d'une caméra 4K, la « BirdCam ».

Soutien aux Chasseurs

La chasse du gibier d'eau représente une opportunité précieuse pour la chasse dans le Calvados. La Fédération suit de près certains dossiers complexes en collaboration étroite avec l'administration, notamment en ce qui concerne la Loi sur l'eau et divers arrêtés régissant le pompage, le remplissage, la vidange et l'entretien des mares de gabions.

Opération "Balance ton nid"

Pour la quatrième année consécutive, cette opération a permis de fabriquer environ 70 nids, installés dans les marais grâce à la participation de 25 personnes.

Ces initiatives montrent l'engagement des chasseurs dans la préservation des espèces et dans la gestion des zones humides.



Label européen Territoires de Faune Sauvage

Il valorise les territoires qui réussissent à allier activités humaines et préservation de la nature. En France, ce label est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs, la Fondation François Sommer et l'Office Français de la Biodiversité.

Initiatives et Projets

- **FDC14** : Premier relais national pour le label, avec le plus grand territoire labellisé.
- **Porteur du projet** : Geoffroy de Lesquen.

Marais de la Dives

- **Engagement** : 148 propriétaires sur près de 3 800 hectares (un tiers des marais).
- **Actions** : Élaboration d'un guide de bonnes pratiques en collaboration avec les services de l'État, les associations naturalistes et les propriétaires locaux.

Vallée de la Touques

- **Labellisation** : Le 6 mars 2025, impliquant 50 propriétaires sur près de 1 200 hectares.
- **Actions** : Près de 2000 données faune/flore récoltées, attestant d'une riche biodiversité chez les propriétaires ruraux, ainsi que diverses formations et animations.

Candidatures Prévisionnelles pour 2025

- Vallée et marais de la Seulles
- Vallée de l'Aure
- Marais de l'Orne
- Lycée Agricole du Robillard

Ces initiatives montrent l'engagement des acteurs locaux à préserver la biodiversité tout en permettant des activités humaines durables

4- Commission Piégeage - Responsable Caroline Bernier

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

Commençons par un rappel concernant les différentes espèces classées ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) dans notre département.

Les espèces concernées sont le Renard, la fouine, la corneille noire, le corbeau freux, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.

Pour le moment, il n'y a pas d'évolution, mais il est crucial de continuer à maintenir la pression sur les retours des déclarations de dégâts.

Concernant la mise en place de la nouvelle politique de piégeage, nous avons signé 100 conventions impliquant 101 piégeurs, avec une vingtaine encore en attente de documents complémentaires. Parmi ces conventions :

- 29 concernent des piégeurs sans convention faisant ou perdrix,
- 25 s'appliquent à des territoires de moins de 200 hectares,
- 46 concernent des territoires de plus de 200 hectares.

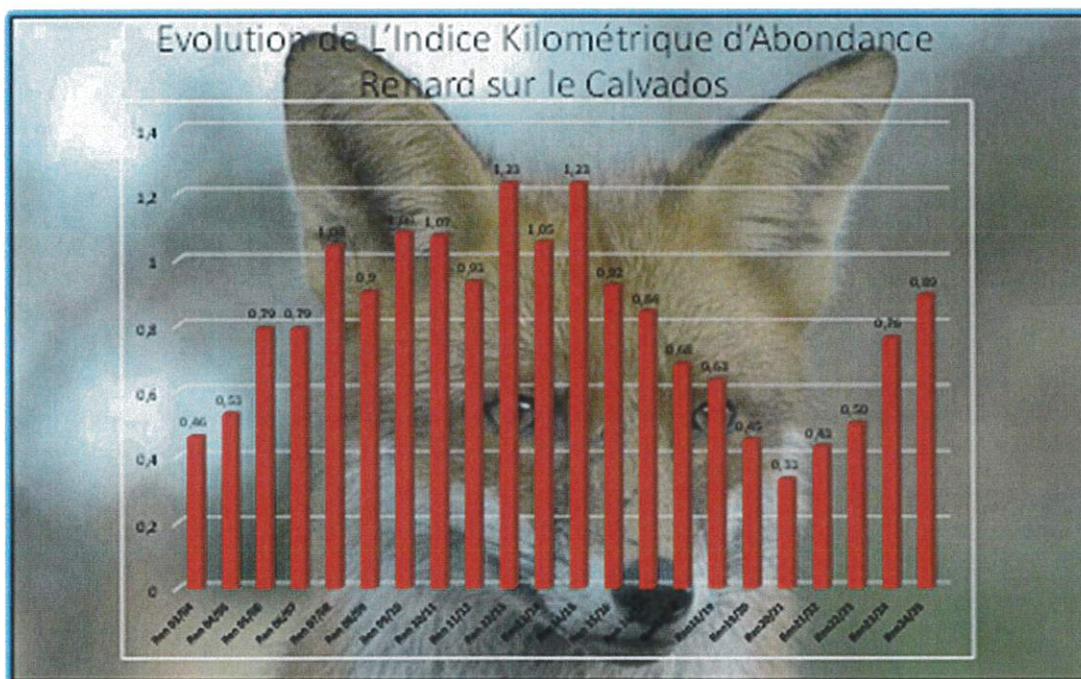
Le bilan financier des conventions de piégeage est actuellement estimé à environ 13 000 €, avec 10 430 € déjà engagés.

Deux modifications notables ont été apportées : à l'avenir, les conventions ne seront renouvelées que tous les trois ans, sauf en cas de changement majeur sur le territoire, pour simplifier la gestion administrative. Cette durée correspondra à celle des conventions faisan.

L'augmentation des versements aux territoires est également à noter :

- Pour les territoires sans convention faisan ou perdrix le versement passe de 50€ à 80€
- Pour les territoires avec convention faisan ou perdrix de – 200ha le versement passe de 80 à 120€
- Pour les territoires avec convention faisan ou perdrix de +200ha le versement passe de 120 à 150€

Passons maintenant à l'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) renard de l'hiver 2023-2024 avec une valeur en hausse de 56 % sur les 3 dernières années.



Le graphique nous indique que l'épisode de gale sarcoptique qui a sévi à partir de 2013 fait désormais partie du passé. Le bilan des piégeurs pour la saison 2023-2024 est le suivant :

- 286 piégeurs ont un bilan positif
- 85 piégeurs ont un bilan négatif
- 371 bilans ont été retournés
- 1447 renards capturés ont été capturés

Le samedi 27 avril, l'Association des Piégeurs du Calvados a organisé une rencontre exceptionnelle à Chouain, sur le site de la Fédération des Chasseurs du Calvados. Pas moins de 70 passionnés ont répondu présent pour échanger, se former et partager leur expérience autour du piégeage.

Stéphane Bernier, technicien, a animé deux sessions de rappel de la législation au cours desquelles les participants ont pu approfondir leurs connaissances. Un moment clé pour rester à jour sur les techniques et bonnes pratiques du piégeage !

Après l'effort, place à la détente ! Un apéritif a été offert à tous, suivi d'un repas offert aux membres de l'association.

Plusieurs stands étaient présents pour enrichir l'expérience des visiteurs :

Terres et Eaux a exposé une large gamme de **pièges photographiques**. **Thierry Couture**, youtubeur de **Passion Piégeage**, a présenté des pièges innovants comme le **Trap R** et le **Collarum**.

Des démonstrations de pose de pièges **Billard et Belisle** ont été réalisées. **Du matériel et des appelants vivants pies et corneille noire** étaient aussi disponibles, divers pièges proposés à la vente.

Une journée riche en apprentissages et en échanges, qui confirme le dynamisme et la passion des piégeurs du Calvados !

La Fédération exprime sa sincère gratitude à tous les piégeurs pour leur engagement constant. Leur travail est essentiel pour le succès de nos efforts de gestion de la petite faune sauvage et de protection des cultures agricoles.



5- Commission Grand gibier - Responsable Jacky Pierre

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

Réunions de la Commission Grand Gibier



En 2024, la commission grand gibier s'est réunie à deux reprises sous l'impulsion du nouveau responsable Jacky PIERRE, pour discuter du suivi des espèces, de la valorisation de la venaison, de la mise en place d'un plan de chasse triennal pour les grands cervidés, de la commande de miradors, et de la recherche au sang du gibier blessé.

Réunion des Responsables de Chasse

Une réunion dédiée aux responsables de chasse au grand gibier s'est tenue au siège de la FDC 14, abordant les sujets suivants :

- Modifications du schéma départemental de gestion cynégétique en 2024.
- Utilisation de chiens de sang et conditions de recherche.
- Maladies circulant parmi la grande faune sauvage, notamment la tuberculose bovine.
- Achat groupé de miradors et conditions pour en bénéficier.
- Modalités d'utilisation de la chevrotine.



LE SANGLIER

Durant la saison 2024-2025, ce seront sans doute plus de 5400 sangliers qui auront été prélevés. Ce niveau de prélèvement encore provisoire connaît une baisse par rapport à l'année record précédente où plus de 7400 sangliers avaient été tués.

Nous sommes conscients que le recensement n'est pas nécessairement complet en raison de la nouvelle obligation imposée par l'administration de déclarer vos prélèvements dans les 72 heures, soit via ChassAdapt, soit sur le site de la FDC14. En cette période de transition, si vous ne l'avez pas encore fait, il n'est pas trop tard pour le faire. Nous avons besoin de données fiables et consolidées

Malgré une répartition hétérogène à l'échelle départementale, des sangliers ont été tués dans chaque unité de gestion, parfois accompagnés de dégâts agricoles importants. Pour la saison 2023-2024, le coût des dégâts à la charge de la FDC s'élève à 1 031 875 €.

Bilan dégâts agricoles - 2024

1 - EVOLUTION DU COUT DES DEGATS



Attentes de l'État et Réduction des Dégâts

L'État nous a accordé une aide répartie sur trois ans, à hauteur de 252 000 € pour 2024, avec des attentes claires en retour. Pour atteindre l'objectif de réduire de 30% les surfaces détruites, la FDC a déployé tous les outils disponibles :

- Fournir des clôtures pour protéger les cultures.
- Prêt de miradors d'affût
- Fourniture de répulsif à tarif préférentiel
- Tir de nuit d'effarouchement
- Prolonger la saison de chasse jusqu'en mars
- Extension de l'affût/approche en avril et mai
- Tir autour des machines pendant la moisson

Responsabilités des Exploitants Agricoles

Bien que la FDC ait des obligations envers le monde agricole, les exploitants eux-mêmes doivent s'impliquer activement dans la réduction des dégâts. En cas de non-respect, des abattements peuvent être appliqués par la Fédération.

Autre mission dévolue à notre fédération : le suivi sanitaire en lien avec la tuberculose bovine. Suivi assuré dans le cadre d'une convention avec la DDPP (Direction Départementale de la protection des Populations). Nous avons distribué ainsi en 2023, 399 buvards aux chasseurs dans des secteurs où des foyers de tuberculose avaient été déclarés.

A la suite d'un accord avec le GDS 14, 34 têtes et trachées pulmonaires de sanglier ont été récoltés sur les territoires ayant eu un buvard séropositif en 2023/2024 afin de conforter les résultats en sérologie tous revenus négatifs.

LE CERF

Cette espèce emblématique est principalement présente dans le massif de Cerisy, avec quelques signalements dans le bocage Virois, le sud du massif du Cinglais et le secteur d'Orbec.

D'où une attention particulière de notre part car elle cristallise tous les regards, que ce soit des agriculteurs, des randonneurs, ou des amoureux de la nature.

Pour la saison passée, 184 attributions ont été accordées sur 29 territoires de l'unité de Cerisy, soit une hausse de 35% par rapport à la saison 2023-2024, avec un taux de réalisation de 72%.

Après avoir protégé les plus beaux mâles classés C2 – c'est-à-dire avec 1 ou 2 empaumure - nous avons attribué 8 C2 sur la totalité des attributions.

Le tir de la biche et de la chevrette a été décalé au 1er novembre pour favoriser le bon développement des jeunes encore allaitants au mois d'octobre.

Nous poursuivons les indices nocturnes d'abondance conjointement avec la Fédération des chasseurs de la Manche dans la forêt domaniale et dans les massifs extérieurs pour suivre l'évolution de cette espèce.

À l'exception de l'UG de Cerisy, seul territoire abritant une population naturelle de grands cervidés depuis plusieurs décennies, la présence de ces animaux n'est pas souhaitée en raison des problématiques agricoles et forestières. En réponse, nous allons mettre en place un bracelet indifférencié pour la saison 2025-2026



Tuberculose Bovine et Faune Sauvage

La présence de l'espèce cerf soulève de nombreuses questions concernant la tuberculose bovine. Pour dissiper les doutes sur cette maladie au sein de la faune sauvage, nous avons rendu obligatoire la participation à une formation sur l'hygiène et la pathologie pour les attributaires de bagues grands cervidés. De plus, nous demandons le retour des photos des carcasses et viscères des animaux ayant fait l'objet d'un examen initial.

Sur une période de deux ans, nous avons reçu 207 retours photographiques. Heureusement, aucune lésion ou nodule suspect n'a été observé, ce qui est rassurant quant à l'absence de tuberculose bovine dans la faune sauvage examinée.

LE CHEVREUIL

Le chevreuil, présent dans divers milieux tels que les bois, le bocage, la plaine et le marais, montre une grande souplesse dans l'exploitation des habitats.

La situation hétérogène de l'espèce peut être liée à une mauvaise gestion qualitative, au braconnage, aux collisions, aux maladies, etc. Cette saison, quelques animaux atteints de diarrhées et cachectiques ont été signalés, avec moins de mortalité chez les jeunes comparés aux deux dernières années. En collaboration avec le GDS, nous avons effectué des prélèvements de sang sur 31 animaux pour la recherche de maladies telles que Lyme, Schmallenberg, MHE et FCO, avec un objectif de 50 prélèvements.

Les prélèvements ont commencé en fin de saison, avec 31 échantillons déjà réalisés. Le reste des prélèvements sera effectué au début de la prochaine saison.

Nous encourageons vivement les territoires à adopter une gestion qualitative de leur cheptel. Cela implique une répartition équilibrée entre les différentes classes d'âge et les sexes, afin de maintenir une population saine et durable.

Demande de plan de chasse cervidés

La date butoir pour le renouvellement du plan de chasse cervidés est fixée au 10 mars chaque année par arrêté ministériel. Face aux nombreux retards, la FDC14 a décidé d'imposer une pénalité de retard.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre écoute.

En résumé, La commission grand gibier apporte des propositions dynamiques :

- **Travail en cours sur des tarifs préférentiels** pour l'achat de miradors via des commandes groupées
- **Projet de venaison** à la Réserve de Saint-Samson. Avec la prévision de travaux à notre réserve, on a imaginé créer un espace dédié avec une chambre froide pouvant accueillir jusqu'à 6 carcasses et aussi 1 laboratoire pour le découpe et la préparation de la venaison. Des formations de découpe et de cuisine du gibier pourraient être organisées.
- **Acquisition d'un drone thermique** pour détecter et mettre en sécurité la faune sauvage lors des fauches de printemps et donc limiter la mortalité des mammifères.

Autre évolution pour **2025/2026 : suppression du jour de non-chasse (le jeudi) en période de chasse anticipée**, du 1er juin à l'ouverture générale. C'est une demande forte du monde agricole pour protéger les cultures **tous les jours** de la semaine.

Dans la même logique, les **bagues sanglier prélevées en avril et mai seront désormais offertes** sous forme d'échange, après vérification, évidemment. Pour rappel, cette action de chasse (affut/approche) est circonscrite aux zones agricoles pour prévenir les dégâts, notamment les semis.

Impossible d'évoquer grand gibier sans revenir sur la problématique des dégâts agricoles ayant un coût important pour notre Fédération et occupant plus de 40% de nos salariés et des instances.

Pour rappel, la FNC et l'Etat ont signé une **convention financière** portant sur l'indemnisation des dégâts agricoles. L'objet est de nous accompagner dans la réduction des dégâts.

Accompagnement financier avec en 2023/2024, 250 000 € versés. Somme certes importante mais à mettre en perspective avec le coût réel des dégâts : 1M d'€. Certaines années, c'est plus de 1M4 €.

Et pour 2024/2025, la facture sera encore plus salée aux vues du nombre de dossiers et des conditions météo.

La contrepartie de cette aide : baisse de 30% les surfaces détruites en 3 ans.

On a à notre disposition une boîte à outils (prêt de clôture, de mirador, tarif préférentiel de répulsif, etc.) mais la réussite est aléatoire... malgré une mobilisation forte de votre Fédération.

Autre exigence de l'administration **depuis la saison dernière, c'est la déclaration des prélèvements sanglier dans les 72h** via ChassAdapt ou le site de la FDC.

6- Autre mission : les Chasseurs, acteurs sanitaires engagés

Notre expertise de la faune sauvage nous permet d'être reconnus comme de véritables **sentinelles sanitaires**. Ce qui nous a permis de signer en 2022 avec la **DDPP une convention de suivi** et de recherche de la tuberculose bovine de la faune sauvage.

Nous avons un agent dédié à cette mission. Il fait le lien notamment avec les piégeurs, avec les détenteurs de droits de chasse pour identifier les terriers de blaireaux et en assurer le piégeage, et en prendre en charge la collecte et le transport au laboratoire d'analyses.

Concernant les grands cervidés, espèces potentiellement très sensibles à la tuberculose bovine, fait également l'objet d'un suivi poussé par la Fédération : on a rendu obligatoire la formation hygiène et pathologies;

Pour les sangliers, nous distribuons également des buvards aux détenteurs de droits de chasse sur la zone définie par l'arrêté préfectoral encadrant le suivi de la tuberculose bovine.

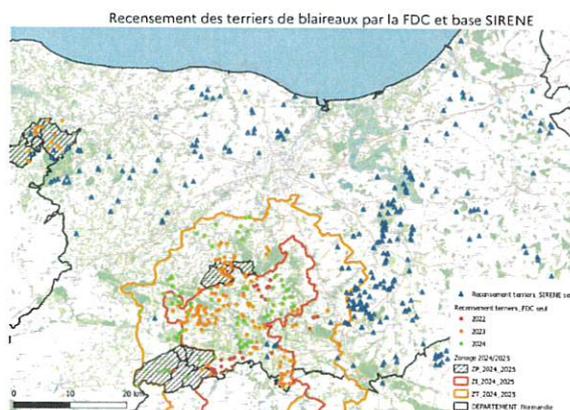
1- Sylvatub

Objectif : Opération de suivi et de recherche de la tuberculose bovine dans la faune sauvage

Actions mises en place :

- Recensement et géolocalisation des terriers de blaireaux
- Animation et encadrement des piégeurs
- Sanglier : distribution de buvards
- Grand Cervidés : examen initial et retours photos des carcasses

- **390 garennes recensées** depuis 2017
↳ **dont 124 en 2024**
- **130 buvards analysés**
- **25 piégeurs actifs**
- **6 blaireaux positifs** à la Tuberculose depuis 2017.



2- Accord avec le GDS 14 (Groupement de Défense Sanitaire)

On a un accord avec le GDS depuis 2024.

Le Groupement de Défense Sanitaire prend en charge le coût de l'analyse des têtes sangliers et prélèvement de sang sur chevreuil.

En 2024, sur les 34 têtes de sangliers analysées et les 31 prélèvements de sang, toutes les analyses sont revenues négatives du laboratoire.

7- La sécurité

Aucun accident à déplorer cette saison dans le Calvados !

L'OFB a cependant recensé **3 incidents** : deux dans une maison et un dans une voiture.

Le **service garderie**, composé de **3 agents**, a été fortement mobilisé cette année. Il a assuré des **contrôles inopinés**, mais aussi des **visites de conseils en matière de sécurité**. Nous souhaitons renforcer encore ces contrôles. D'où la nécessité de renforcer l'équipe dès la prochaine saison avec 3 agents supplémentaires. Les

recrutements sont en cours donc **les candidatures sont encore les bienvenues !**

1- Bilan de l'activité Garderie 2022-2023

Nombre permis contrôlés : **215**

Nombre journées de contrôle : **45**

Nombre d'infractions : 10 TA + 3 PVC = **13**

Nombre de journée en coordination avec l'OFB : **1**

2- Bilan des formations décennales

Concernant la **formation décennale**, **1/3 des chasseurs l'ont déjà suivie**. Mais en 2025, nous allons insister en direction de **ceux ayant obtenu leur permis avant 1975 pour qu'ils suivent cette formation**.

	Total depuis 2021
Formation décennale - Nombre de sessions	153
Nombre de chasseurs formés, en présentiel	4 400
Nombre de chasseurs formés, en distanciel	236
	4 636

3- Expérimentation sur la chevrotine dans le Calvados

Depuis la saison dernière, 30 départements testent l'utilisation de la **chevrotine**. Avant nous, la Corse et les Landes l'avaient expérimenté.

Dans notre département, pour y avoir recours :

- L'organisateur de chasse ou chef de ligne doit avoir suivi la formation « Responsable de battue »
- Utilisation de la chevrotine en 21 grains en plomb uniquement avec une distance de tir de 15 mètres maximum, pour le tir du sanglier en battue collective
⇒ **237 personnes ont été formées à ce jour**



Pensez à envoyer votre **bilan d'utilisation avant le 30 juin 2025**

4- Signature d'une convention le 6 février 2025 en présence du commandeur du GG14

L'objet de la convention est de renforcer notre partenariat :

- **En Facilitant les échanges entre les deux parties** en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement, notamment pour la contestation des infractions en matière de police de la chasse.
- **En identifiant les référents sur les territoires des deux parties** avec une liste actualisée des enquêteurs environnement de proximité.
- **En transmettant des renseignements d'ordre public** à la GG ou encore en lien avec les atteintes à l'environnement comme les dépôts sauvages, les casses sauvages, etc.



8- Bilan des formations

FORMATION		2024
Formation au permis	Session de formation théorique	10
	Session de formation pratique	84
	Nombre de candidats reçus	293
Chasse à l'arc (Chouain)	Session de formation	2
	Nombre de candidats	28
Piégeage (Chouain + lycée de Vire)	Session de formation	4
	Nombre de candidats	78
Chasse accompagnée (Chouain)	Session de formation	3
	Nombre de candidats	42
Venaison et pathologie (Chouain + FDC14)	Session de formation	1
	Nombre de candidats	23

La Fédération, c'est également des missions de formation :

Nous avons formé **464 personnes** cette année, aussi bien au permis de chasser, à la chasse à l'arc, au piégeage ou encore la chasse accompagnée et la venaison et pathologie.

Concernant la formation au permis de chasser, nous avons toujours autant de candidats voire plus mais cette année, on a connu une baisse assez importante du taux de réussite des

candidats pour diverses raisons. Un certain nombre de candidats sont très éloignés de l'environnement cynégétique sans aucune connaissance des espèces, du maniement des armes...

C'est tant mieux que la chasse attire ce public. Mais la Fédération doit s'adapter à ces nouveaux profils et cela nécessite un accompagnement plus spécifique lors de la formation.

C'est pourquoi nous allons créer une **vidéo pédagogique** pour l'examen du permis de chasser que nous allons tourner sur le parcours de formation du site de Chouain.

9- Commission Communication

Depuis deux ans, un **travail important a été mené** pour améliorer nos outils de communication et simplifier les échanges entre nous.

Quelques avancées majeures :

Refonte et modernisation de nos supports numériques : site web, newsletters, et plateformes interactives

Mise en place d'outils pour faciliter l'information et les démarches administratives

Annonce importante : Pour répondre à la nécessité de mettre en relation chasseurs et territoires, nous allons lancer en **avril la bourse aux territoires**. C'est une rubrique que vous retrouverez sur notre site internet.

Si vous êtes société de chasse communale ou territoire, et que vous recherchez un adhérent ou un actionnaire, vous pourrez déposer une offre sur le site. Même chose, si vous êtes nouveau chasseur en recherche de territoire.

10- L'Ecocontribution, projets financés par l'OFB

1- Préservation de la biodiversité : des chasseurs engagés !

Grâce aux projets d'**Éco-contribution financés par l'OFB**, nous poursuivons notre engagement environnemental et notre rôle d'acteur engagé :

- **Avec la Labellisation « Territoires de Faune Sauvage » de la Vallée de la Touques** ce sont 1180 hectares qui sont concernés et préservés.
- En 2022, les Marais de la Dives avaient obtenu cette labellisation pour 3800 ha regroupant 147 propriétaires. Pour inaugurer le Label de la Vallée de la Touques, nous organiserons un évènement courant juin 2025.
- **L'Eco-contribution, c'est aussi tous les ans à présent l'Accueil des scolaires** pour les sensibiliser à la faune et la flore, aux haies bocagères ou encore aux zones humides et oiseaux migrateurs.

Financé par



- Nous avons également participé en 2024 au Projet national « *Hirondelles et Biodiversité* ». L'hirondelle est espèce emblématique de l'érosion de la biodiversité. Elles sont aujourd'hui en danger de disparition. **Grace à votre implication dans ce projet, le Suivi a permis de recenser 2736 nids dans le Calvados.** Un projet que nous allons poursuivre en 2025.

2- Opération « J'♥ La Nature Propre »

Retour sur l'opération « J'aime la nature propre » 2025. Encore un franc succès !

Nous avons été plus de 950 bénévoles mobilisés sur 39 points de collecte dans le Calvados !

Résultat : 60 m³ de déchets ramassés. Merci à tous, chasseurs et non-chasseurs, qui ont participé !

Nous avons été le département normand le plus mobilisé.



Financé par



11- Commission financière – Responsable Marc Lemarchand

Présentation du compte de résultat pour la saison 2023/2024 par le Trésorier de la FDC14, Monsieur Marc Lemarchand.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat **bénéficiaire de + 156 985 euros.**

	2022/2023	2023/2024
CHARGES ANALYTIQUES		
Service Administratif	329 807	357 351
Service Technique	245 833	289 160
Service Agents de Garderie	57 188	125 090
Siège Social	101 901	112 526
Saint Samson	32 422	48 945
Chouain	68 104	78 250
Frais divers de structure	215 531	253 549
SOUS-TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	1 050 788	1 284 870
Commission petit gibier	79 776	100 928
Commission ESOD / Piégeage	14 870	14 758
Commission Bulletin	17 402	16 626
Commission Com., Prom.* de la chasse	56 279	47 553
Commission Gibier d'Eau et Migrateurs	14 820	14 517
Commission Grand Gibier	11 769	27 535
Réseau SAGIR	1 382	1 137
Commission Ecocontribution	82 801	86 244
Commission Dégats - Charges *	1 406 813	1 031 875
SOUS-TOTAL FRAIS DES COMMISSIONS	1 685 912	1 341 173
TOTAL DES DEPENSES ANALYTIQUES	2 736 698	2 606 044

	2022/2023	2023/2024
RECETTES ANALYTIQUES		
Recettes hors dégâts	1 531 611	1 583 191
Recettes partenariat et Convention	55 000	55 000
Recettes Ecocontribution	148 118	156 053
Recettes Dégats *	1 014 759	968 785
TOTAL DES RECETTES ANALYTIQUES	2 749 488	2 763 029
RESULTAT EXERCICE	+ 12 790	+156 985

	2022/2023	2023/2024
* Résultat Dégats Grand Gibier	- 392 055	- 63 090

Le Président,

Le Secrétaire,